

## FICHE ACTION N° 1

### Reconversion du site de la congrégation des Frères Maristes – Tranche 1

Orientation stratégique	Nom de l'orientation stratégique telle qu'indiqué dans la convention cadre
Action nom	Reconversion du site de la congrégation des Frères Maristes – Tranche 1
Action n°	1
Statut	Action engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Varennes-sur-Allier
Description de l'action	<p>Avec la population française vieillissante en particulier dans les communes rurales, un besoin en logement pour les personnes âgées a été identifié sur la commune. Au niveau intercommunal, un enjeu d'accueil des apprentis, stagiaires et jeunes travailleurs est également défini dans le projet de territoire.</p> <p>La propriété des Frères Maristes a été acquise par la commune afin d'y aménager des logements pour les personnes âgées non dépendantes et les jeunes travailleurs.</p> <p>Ce bâtiment historique tient au cœur des varennois. Construit en 1890, il a été occupé par la congrégation des Frères Maristes pour éduquer la jeunesse locale. La propriété s'étend sur 6ha, le bâtiment principal fait 5 800 m<sup>2</sup> sur 3 étages avec combles (chapelle et salle des fêtes).</p> <p>La première tranche de réhabilitation concerne uniquement les deux premiers étages de l'aile droite du bâtiment principal. 20 logements seront créés : 16 T2 et 4 T1 meublés. Toute la résidence sera accessible PMR. Les T2 sont à destination des personnes âgées non dépendantes tandis que les T1 pourront accueillir les apprentis et stagiaires sur des durées de location plus courtes.</p> <p>Un projet de vie partagée est envisagé pour les résidents de cet habitat inclusif.</p> <p>Le budget de la première tranche comprend l'acquisition, le défrichage, les aménagements extérieurs, le raccordement des réseaux, la construction d'une chaufferie bois pour alimenter la totalité du bâtiment et la réhabilitation des deux premiers étages de l'aile droite du bâtiment.</p>
Partenaires	<p>Etat : accompagnement technique et financier</p> <p>Département : accompagnement technique et financier sur le projet de réhabilitation et l'aide à la vie partagée.</p>



Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Dépenses d'investissement :</p> <p>Acquisition : 767 121.90 €</p> <p>Travaux réhabilitation : 2 225 268.59 €</p> <p>Mission MOE : 122 679.61 €</p> <p>Mission SPS + CT + DAAT + DPAT + Géotech G2 : 20 434.50 €</p> <p>Aménagements extérieurs : 156 947 €</p> <p>Impacts récurrents sur le fonctionnement : entretien des espaces verts et des communs en régie, livraison bois pour la chaufferie, gestion locative en régie</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Financements mobilisés :</p> <p>Public :</p> <p>Etat – AaP Fonds friche recyclage foncier (plan de relance) : 1 134 149 €</p> <p>Département de l'Allier – AMI Grands Projets Structurants : 920 745.04 €</p> <p><b>DSIL – infrastructure de logements : 529 836.45 €</b></p> <p>→ Taux de financement public à <b>80 %</b></p> <p>Leg privé : 500 000 €</p> <p><b>Apport en fonds propres : 178 462.11 €</b></p> <p>Recettes locatives : environ 100 000 € par an si tous les logements sont loués.</p>
Calendrier	<p>Juillet 2021 : acquisition de la propriété et lancement des études de maîtrise d'œuvre</p> <p>Septembre 2021 : dépôt du permis de construire</p> <p>Janvier 2022 : attribution des marchés de travaux</p> <p>Février à avril 2022 : préparation du chantier, aménagements extérieurs</p> <p>Mars 2022 : approbation du permis de construire</p> <p>Mai 2022 : Lancement des travaux de réhabilitation</p> <p>Décembre 2023 : réception de chantier prévisionnelle</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Location des logements</p> <p>Animation de l'aide à la vie partagée</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La réhabilitation de cette grande propriété en cœur de bourg va permettre d'ouvrir ce nouvel espace au public, de fournir à des personnes âgées isolées un logement adapté et un accès direct au centre-bourg et ses aménités (maison de santé, commerces...). C'est un bâtiment symbolique pour les varennois et les espaces verts qui l'entourent pourront accueillir les grandes manifestations de la commune.</p>
Annexes	Plans du projet de réhabilitation

## FICHE ACTION N° 2

### Reconversion du site de la congrégation des Frères Maristes

#### Tranches suivantes

Orientation stratégique	Nom de l'orientation stratégique telle qu'indiqué dans la convention cadre
Action nom	Reconversion du site de la congrégation des Frères Maristes – Tranches suivantes
Action n°	2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Varennes-sur-Allier Prestataire privé à identifier pour gestion du centre le cas échéant
Description de l'action	<p>Se référer à la fiche action n°1 pour la première tranche</p> <p>Après la réalisation de la première tranche de réhabilitation, il est prévu de rénover le reste du bâtiment principal et des annexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'une salle d'exposition dans la chapelle</li> <li>- Centre de rééducation fonctionnelle et hébergement des aidants dans l'aile gauche et une salle de sport dans la salle du RDC : porté par un prestataire privé selon évolution du projet</li> <li>- Internat du collège / hébergement collectif au 3<sup>ème</sup> étage du bâtiment</li> <li>- Accueil du centre de loisirs communal dans les dépendances</li> </ul>
Partenaires	<p>Partenaire privé selon évolution du projet pour la gestion et l'exploitation du centre de rééducation fonctionnelle.</p> <p>Département de l'Allier pour l'internat du collège</p> <p>Etat, Région et autres potentiels partenaires financeurs</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Estimation budgétaire :</p> <p>Aménagement de l'aile gauche en centre de rééducation : 2 700 000 €</p> <p>Salle d'exposition dans la chapelle et hall d'entrée : 250 000 €</p> <p>Hébergement collectif / internat au 3<sup>ème</sup> étage : 1 000 000 €</p> <p>Réhabilitation des dépendances pour accueil de loisirs : 500 000 €</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	Financements à définir selon les projets
Calendrier	<p>2023 : recherche de partenaire privé prêt à porter le centre de rééducation.</p> <p>octobre 2023 : montage des projets et lancement des consultations de mission de maîtrise d'œuvre</p>

Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Se référer à la fiche action n°1
Annexes	

DOC DE TRAVAIL

**FICHE ACTION N° 3**
**Aménagement des entrées de ville**

Orientation stratégique	Nom de l'orientation stratégique telle qu'indiqué dans la convention cadre
Action nom	Aménagement des entrées de ville
Action n°	3
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Varennes-sur-Allier
Description de l'action	<p>Depuis l'ouverture du contournement en 2016, la Nationale 7 a été rétrocédée à la commune sur le tronçon qui la traverse. La commune réaménage cet axe routier depuis 2020. Le projet est divisé en 7 tranches et réponds aux objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconquête de l'axe pour l'adapter au contexte de Varennes et avoir une transition entre l'espace rural et le centre-bourg plus lisible</li> <li>- Sécuriser les carrefours, les mobilités et faciliter les déplacements alternatifs à la voiture individuelle</li> <li>- Obtenir une qualité paysagère pour une plus grande attractivité de la commune et du centre-bourg</li> <li>- Marquer les entrées de ville et les entrées dans le centre-bourg</li> <li>- Valoriser les accès de la zone commerciale et de la base aérienne pour les rendre plus attractives</li> <li>- Répondre aux critères de la charte d'accueil du label Village Etape</li> </ul>
Partenaires	Etat : partenaire financeur Région : partenaire financeur Département : partenaire financeur et accompagnement technique
Dépenses prévisionnel/définitif	Travaux (totalité du projet) : 3 930 373 € Mission MOE : 143 835 € Mission SPS : 7 876 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Montants variables selon les tranches
Calendrier	Tranche ferme (Square de Vouroux et Square du Fragne) : réalisée Tranches optionnelles 1 et 3 : réalisée

	Tranche optionnelle 6 : Octobre 2023 Tranches optionnelles 2 et 4 : 2024 Tranche optionnelle 5 : 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mesures de trafic et vitesse des véhicules Satisfaction des usagers et riverains (touristes village étape)
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Bien que ces aménagements ne concernent pas directement la centralité de la commune, ils participent à la valorisation de l'image de la ville. Ils permettent aux habitants de se réapproprier des espaces auparavant exclusivement dédiés à la voiture, de développer les transports doux et d'améliorer le cadre de vie des riverains.</p> <p>L'aménagement suit aussi les directives de la charte du label Village Etape obtenu par la commune en 2020.</p> <p>Expliciter en quoi cette action contribue au renforcement des fonctions de centralité, et si ce n'est pas le cas en quoi cela est pertinent dans le cadre du programme PVD validé. S'inscrit-elle dans un secteur d'intervention prioritaire ?</p>
Annexes	Plans des aménagement

## FICHE ACTION N° 4

### Requalification des espaces publics du centre-bourg

Orientation stratégique	Nom de l'orientation stratégique telle qu'indiqué dans la convention cadre
Action nom	Requalification des espaces publics du centre-bourg
Action n°	4
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Varennes-sur-Allier
Description de l'action	<p>Projet d'aménagement des espaces publics du centre-bourg en trois tranches (une ferme et deux optionnelles)</p> <p>Intervention sur la place du bicentenaire, l'avenue Victor Hugo, rue de la Place de l'Hôtel de Ville, rue Claude Labonde et rue Antoine Fayard :</p> <p>Création d'une place centrale sur la place du Bicentenaire avec plateau traversant sur la voie entre la mairie et la place.</p> <p>Plateau traversant sur la rue Claude Labonde</p> <p>Toutes les rues : Réduction voirie et agrandissement des trottoirs, réfection des trottoirs</p> <p>Aménagement du parvis de l'église</p> <p>Réorganisation du stationnement et des circulations</p> <p>Volet paysager</p> <p>Mise en accessibilité PMR des espaces publics et raccordement aux entrées des commerces ne disposant pas d'un accès PMR</p> <p>Refonte du mobilier urbain, éclairage public et pose d'arceaux de stationnement vélos</p> <p>Mission signalisation d'information locale : Diagnostic de l'existant, schéma d'implantation de la SIL. La commandes et la pose des objets de signalisation seront compris dans les marchés de travaux</p>
Partenaires	Département : accompagnement technique et financier
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Budget prévisionnel</p> <p>Mission MOE : 96 550 € HT</p> <p>Travaux : 2 144 450 € HT</p>

Plan de financement prévisionnel / définitif	Département de l'Allier – RCBCV : 489 900 € Recherche financement en cours
Calendrier	Juillet 2022 : consultation mission MOE Septembre 2022 : lancement des études de MOE Janvier 2023 : attribution des marchés de travaux Avril 2023 : début des travaux de la tranche ferme Avril 2025 : début des travaux de la tranche optionnelle 1 Avril 2026 : début des travaux de la tranche optionnelle 2
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le contrat Reconquête Centre-Bourg Centre-Ville signé avec le Département de l'Allier
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action va participer à améliorer l'image du centre-bourg, à le rendre accessible et agréable pour tous et valoriser les commerces. La création d'une place de village va offrir aux habitants un espace de rencontre autour des commerces.
Annexes	

DOC DE TRAVAIL

## FICHE ACTION N° 5

### Rénovation du marché couvert

Orientation stratégique	Nom de l'orientation stratégique telle qu'indiqué dans la convention
Action nom	Rénovation du marché couvert
Action n°	5
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Varennes-sur-Allier
Description de l'action	<p>Les travaux de rénovation seront menés par un maître d'œuvre et consisteront au désamiantage, à la réfection de la toiture (avec pose de panneaux photovoltaïques envisagée) et à la reprise de la structure métallique.</p> <p>Rénover ce bâtiment emblématique du centre-bourg permettra d'en intensifier les usages en mettant à disposition des varennois une grande salle fonctionnelle pour l'organisation d'activités et de manifestations culturelles, sportives et commerciales.</p> <p>Cet élément du patrimoine de la commune doit être valorisé et être ouvert sur le centre-bourg.</p>
Partenaires	Département de l'Allier : Accompagnement technique et financier
Dépenses prévisionnel/définitif	Budget prévisionnel Mission de MOE : 90 000 € Travaux de rénovation : 810 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Département : 225 000 €
Calendrier	Avril 2023 : consultation et lancement de la mission MOE Janvier 2024 : attribution des marchés de travaux Avril 2024 : lancement du chantier sur deux ans
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le contrat Reconquête Centre-Bourg Centre-Ville signé avec le Département de l'Allier
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Intensification des usages
Conséquence sur la fonction de centralité	Le marché couvert occupe une place importante dans le centre-bourg mais reste un équipement sous-utilisé de par son état général. Le rénover va permettre de l'ouvrir sur la ville et d'en intensifier les usages

	avec l'accueil de nouvelles manifestations.
Annexes	

DOC DE TRAVAIL

## FICHE ACTION N° 6

### Réhabilitation de locaux commerciaux en centre-ville

Orientation stratégique	Nom de l'orientation stratégique telle qu'indiqué dans la convention cadre
Action nom	Réhabilitation de locaux commerciaux en centre-ville
Action n°	6
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Varennes-sur-Allier
Description de l'action	<p>Acquisition d'immeubles fléchés pour réhabilitation et remise en location de locaux commerciaux en situation de vacance structurelle dans le centre-bourg.</p> <p>Immeuble cadastré AO130, 26 rue Antoine Fayard : immeuble composé de deux locaux : deux commerces dont un loué et un dont le locataire vend le fond de commerce -&gt; réhabilitation et remise en location du local non loué, recherche d'un repreneur pour le deuxième local</p>
Partenaires	<p>Département : partenaire financeur</p> <p>Chambre des métiers</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>175 000 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition : 25 000 €</li> <li>- Travaux réhabilitation : 150 000 €</li> </ul>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Département de l'Allier : 52 600 €</p> <p>Recherche financement en cours</p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mars 2022 : acquisition</li> <li>- Janvier 2023 : attribution des marchés de travaux</li> <li>- Mars 2023 : début travaux</li> </ul>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le contrat Reconquête Centre-Bourg Centre-Ville signé avec le Département de l'Allier
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux d'occupation des logements et locaux commerciaux
Conséquence sur la fonction de centralité	La sortie de vacance longue de ces locaux commerciaux permettra de renforcer l'attractivité et améliorer l'image du centre-bourg en réinvestissant des locaux vides et en ravalant les façades. La commune peut alors proposer une offre diversifiée de locaux commerciaux pour

	les porteurs de projet dans le centre-bourg.
Annexes	

DOC DE TRAVAIL

## FICHE ACTION N° 7

### Construction d'une cuisine centrale

Orientation stratégique	Nom de l'orientation stratégique telle qu'indiqué dans la convention cadre
Action nom	Construction d'une cuisine centrale
Action n°	7
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Groupement de commande entre les communes de Varennes-sur-Allier et Saint-Pourçain-sur-Sioule
Description de l'action	<p>Dans le cadre de l'entente entre les communes de Varennes-sur-Allier et Saint-Pourçain-sur-Sioule, un projet de construction d'une cuisine centrale fait l'objet d'une étude de faisabilité.</p> <p>Cette cuisine devra permettre la préparation des repas des établissements scolaires, des repas en portage à domicile et des repas d'entreprises le cas échéant situés sur le territoire de ces deux communes. D'autres communes et organismes pourront bénéficier du service.</p> <p>Cet équipement aurait un dimensionnement pertinent pour inclure des produits locaux, bio et en circuits courts, répondant ainsi aux exigences de la loi Egalim.</p>
Partenaires	<p>Commune de Saint-Pourçain-sur-Sioule : accord d'entente, convention de groupement de commande, prend en charge la moitié des frais de l'étude de faisabilité.</p> <p>Etat : partenaire financeur</p> <p>Département de l'Allier : partenaire financeur</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Frais d'études – Mission AMO : 139 450 € HT</p> <p>Coût travaux prévisionnels : 2 600 000 €</p> <p>Coût étude MOE + diagnostics : 364 730 €</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Financements de l'étude – Mission AMO :</p> <p>Département – études complémentaires PVD : 42 500 €</p> <p>DETR : 66 900 €</p>



	Participation Saint-Pourçain-sur-Sioule
Calendrier	Avril 2022 : lancement de l'étude de faisabilité Novembre 2022 : lancement consultation Maitrise d'œuvre Février 2023 : attribution marché de travaux Mars 2023 : lancement des travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de communes inscrites Nombre de repas préparés Taux de gaspillage alimentaire Taux de produits locaux, bio et en circuits courts utilisés
Conséquence sur la fonction de centralité	Le site envisagé pour l'accueil de cet équipement est localisé dans l'ancienne base vie du détachement aérien DA277. Cela participera à la réhabilitation d'une friche urbaine à proximité du centre-bourg. Une cuisine centrale locale permet de mutualiser les moyens de production, de ne pas recourir à des prestataires extérieurs, de faire appel à plus de produits locaux et de réduire le gaspillage alimentaire.
Annexes	

DOC DE TRAVAIL

## FICHE ACTION N° 8

### Aménagement d'une seconde aire de camping-car

Orientation stratégique	Nom de l'orientation stratégique telle qu'indiqué dans la convention cadre
Action nom	Aménagement d'une seconde aire de camping-car
Action n°	8
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Varennes-sur-Allier
Description de l'action	<p>La commune de Varennes-sur-Allier est labélisée Village Etape depuis 2020. L'accueil convenable des camping-cars et la mise à disposition d'une offre commerciale auprès de ce public est un point essentiel du label.</p> <p>Une aire de camping-car d'une dizaine de places existe dans le centre-bourg sur la place Charles de Gaulle. Au vu de l'augmentation de la fréquentation de cette aire et des avis des usagers sur sa localisation, il convient de proposer une deuxième aire plus au calme mais toujours accessible à pied du centre-bourg.</p> <p>Cette deuxième sera située près du complexe sportif de Mauregard, elle jouxtera le cours d'eau du Valençon et les liaisons piétonnes vers le centre-bourg sont nombreuses.</p> <p>L'aménagement de l'aire comprendra l'installation d'une borne de distribution d'électricité, d'eau potable et d'une borne de vidange des eaux grises et noires, la végétalisation du site, le marquage horizontal des places et la signalisation.</p>
Partenaires	<p>Fédération Villages Etape</p> <p>Les fédérations nationales des camping-caristes</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Dépenses : 25 000 € HT</p> <p>Tranchée réseaux + mat lumineuse : 6 000 €</p> <p>Installation borne camping-car : 15 000 €</p> <p>Installation panneaux de signalisation : 2 400 €</p> <p>2 Conteneurs tri sélectif : 600 €</p> <p>Aménagement paysager : 1 000 €</p>
Plan de financement prévisionnel /	Pas de financement public (Contrat Région ?)



définitif	
Calendrier	Mars 2023 pour ouverture de l'aire en Mai 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux de fréquentation de l'aire de camping-car. Avis des usagers sur les sites spécialisés et via l'enquête camping-car diffusée par la fédération Village Etape
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette deuxième aire permet d'avoir une offre de stationnement de plus longue durée pour les camping-caristes qui peuvent consommer auprès des commerçants du centre-bourg et découvrir la commune.
Annexes	

DOC DE TRAVAIL

## FICHE ACTION N° 9

### Aménagement d'une aire d'étape sur le tracé de la Via Allier

Orientation stratégique	Nom de l'orientation stratégique telle qu'indiqué dans la convention cadre
Action nom	Aménagement d'une aire d'étape sur le tracé de la Via Allier
Action n°	9
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Département de l'Allier
Description de l'action	<p>La Via Allier est un projet de voie verte / vélo route traversant l'Allier mené par le Département de l'Allier. Son tracé longe la rivière et passe par Varennes-sur-Allier qui a été identifiée comme aire d'étape sur l'itinéraire.</p> <p>L'aire d'étape doit proposer aux cyclistes des stationnements sécurisés, des producteurs locaux, des commerces et services, des hébergements et de la location / réparation de vélos.</p> <p>Cette aire pourrait être localisée sur la zone de loisirs de Mauregard</p>
Partenaires	<p>Commune de Varennes-sur-Allier</p> <p>Région Auvergne Rhône Alpes</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Répartition des dépenses prévisionnelles à évaluer avec le maître d'ouvrage
Plan de financement prévisionnel / définitif	Plan de financement prévisionnel à établir avec le maître d'ouvrage
Calendrier	2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforce l'offre d'accueil touristique de la commune de Varennes avec un public en transit de loisirs qui consomme auprès des commerçants du centre-bourg.
Annexes	Schéma directeur de la Via Allier



## FICHE ACTION N° 10

### Création d'un skate-park et d'un city-stade

Orientation stratégique	Nom de l'orientation stratégique telle qu'indiqué dans la convention cadre
Action nom	Création d'un skate-park et d'un city-stade
Action n°	10
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Varennes-sur-Allier
Description de l'action	<p>La commune travaille avec un groupe d'adolescents pour aménager un skate-park et un city-stade (terrain multisports).</p> <p>La localisation reste à définir précisément mais ces deux équipements seront installés dans le centre-bourg et accessibles à tous.</p>
Partenaires	<p>Etat : organisme financeur</p> <p>Région AURA : organisme financeur</p> <p>Département</p> <p>Fédération Française de Skateboard</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Réseaux et éclairage : 5 000 € HT</p> <p>Terrassement – dalle : 7 000 € HT</p> <p>Fourniture et installation des équipements sportifs : 70 000 € HT</p> <p>Total HT : 82 000 €</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Etat – DETR :</p> <p>Région :</p> <p>Fonds propres</p>
Calendrier	<p>Début des travaux : Mars 2023</p> <p>Ouverture au public : juin 2023</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Il est essentiel de renforcer l'offre en équipements sportifs pour les jeunes varennois pour faire vivre le centre-bourg et attirer de nouvelles familles dans la commune.
Annexes	

## FICHE ACTION N° 11

### Couverture photovoltaïque de deux bâtiments communaux

Orientation stratégique	Nom de l'orientation stratégique telle qu'indiqué dans la convention cadre
Action nom	Couverture photovoltaïque de deux bâtiments communaux
Action n°	11
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Pour le bâtiment des terrains de tennis : Réservoir Sun Pour le marché couvert : Appel à Manifestation d'Intérêt à lancer
Description de l'action	<p>Deux bâtiments communaux seraient susceptibles d'accueillir des centrales photovoltaïques en toiture.</p> <p>Il s'agit du bâtiment des terrains de tennis, actuellement en construction (juin 2022). Pour ce projet, l'entreprise Réservoir Sun a été retenue dans le cadre d'un AMI. Il est prévu d'installer une centrale d'une puissance de 210 kWc sur 1 515 m<sup>2</sup>.</p> <p>Pour le marché couvert, des travaux de désamiantage et de réfection complète de la toiture sont prévus d'ici 2024. La toiture présente une surface de 2 150 m<sup>2</sup> et pourrait accueillir une centrale photovoltaïque.</p> <p>Ces deux projets sont soumis à l'augmentation de puissance du poste source de Varennes par ENEDIS d'ici 3 ans.</p>
Partenaires	Réservoir Sun
Dépenses prévisionnel/définitif	Les entreprises retenues sont maître d'ouvrage. Ils financent et exploitent leur centrale contre soultte pour l'occupation du domaine public.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Soultte pour la centrale aux terrains de tennis : 40 000 € pour une convention d'occupation de 30 ans.
Calendrier	Terrain de tennis : Travaux et mise en exploitation de la centrale en 2025 Marché couvert : AMI en 2025, travaux et mise en exploitation de la centrale en 2026
Lien autres programmes et contrats	Fiche action également inscrite dans le CRTE

territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	

DOC DE TRAVAIL

**FICHE ACTION N° 12**
**Opérations de réhabilitation de logements sociaux**

Orientation stratégique	Nom de l'orientation stratégique telle qu'indiqué dans la convention cadre
Action nom	Opération de réhabilitation de logements sociaux
Action n°	12
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Allier Habitat
Description de l'action	<p>Le bailleur social Allier Habitat va mener deux opérations de réhabilitations d'immeubles vacants pour créer 7 logements sociaux et 1 local commercial.</p> <p>Opération au 11 rue Antoine fayard (AO 210) :</p> <p>Acquisition-amélioration d'un bâtiment en plein centre-bourg composé à ce jour de 2 commerces en RDC et logements sur 2 niveaux (combles aménageables)</p> <p>Projet de réaliser 5 logements collectifs (3 PLAI et 2 PLUS) dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 T3 de 63 m<sup>2</sup> en RDC (en lieu et place de l'ancienne boulangerie)</li> <li>- 1 T2 de 49 m<sup>2</sup> au 1er</li> <li>- 1 T1 de 40 m<sup>2</sup> dans les combles</li> <li>- 2 T3 en duplex de 60 et 62 m<sup>2</sup> (1er + combles)</li> </ul> <p>1 des 2 commerces existants serait conservé : commerce de 88,40m<sup>2</sup></p> <p>Propriété appartenant à une SCI : 3 propriétaires.</p> <p>Niveau énergétique à atteindre : HPE Réno - Shab totale : 274m<sup>2</sup></p> <p>Opération au 6 rue du 04 septembre (AO 46 / 47) :</p> <p>Bâtiment composé de deux logements de type T3.</p> <p>Possibilité de réaliser 1 T2 de 54,42m<sup>2</sup> et 1 T3 de 61,85m<sup>2</sup> (1 PLAI et 1 PLUS). Chaque logement disposerait d'un espace extérieur, un espace de stationnement est créé par la commune sur la parcelle voisine.</p>

	Propriété de la commune, cession à l'euro symbolique.
Partenaires	Allier Habitat en tant que maître d'ouvrage Département Etat Commune
Dépenses prévisionnel/définitif	Opération au 11 rue Antoine Fayard : 715 000 € (acquisition + travaux) Opération au 6 rue du Quatre Septembre : 207 500 € (travaux)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Opération 11 rue Antoine Fayard : Subvention Etat : 14 000€ Subvention CD : 100 000€  Opération 6 rue du Quatre Septembre : Subvention Etat : 7 000€ Subvention CD : 40 000€
Calendrier	2023 : programmation 2024 : lancement des travaux Fin 2024 : mise en location des logements
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le dispositif Reconquête Centre-Bourg Centre-Ville
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux d'occupation des logements et longévité du commerce
Conséquence sur la fonction de centralité	Ces deux opérations permettent de résorber de la vacance de très longue durée (+10 ans) dans le centre-bourg. De nouvelles familles vont pouvoir accéder à un logement de qualité et faire vivre le centre-bourg. L'ouverture d'un nouveau commerce, répondant aux normes et besoins actuels donnera un nouvel élan à la commune.
Annexes	

## FICHE ACTION N° 13

### Programmation pour la reconversion de la base vie du DA277

Orientation stratégique	Nom de l'orientation stratégique telle qu'indiqué dans la convention cadre
Action nom	Programmation pour la reconversion de la base vie du DA277
Action n°	13
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	SPL 277 Commune de Varennes-sur-Allier
Description de l'action	<p>Aménagement de la zone dans son ensemble : réseaux et voiries</p> <p>Il s'agit de désenclaver la zone, de l'ouvrir et de la relier au reste de la commune, à son centre-bourg et à l'Eco-centre. Le système viaire existant sera revu pour clarifier les circulations. L'ensemble des réseaux étant privé, un travail conséquent de remise à neuf pour le gaz, l'électricité, les EP, EU et AEP ainsi que la fibre sera à mener.</p> <p>L'utilisation d'un moyen de production d'énergie renouvelable tel qu'un réseau de chaleur biomasse est en cours de réflexion.</p> <p>Sous action 1 : Cuisine centrale (voir fiche action n°7)</p> <p>Sous action 2 : Création d'un équipement culturel et touristique (cinéma et musée)</p> <p>Sous action 3 : Hébergements touristiques en trois tranches</p>
Partenaires	<p>Qui...</p> <p>...s'engage à quoi...</p> <p>A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?</p> <p>Prochaine étape / action à entreprendre</p>

	<b>Rôle ?</b>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Réseaux et voirie : 5 200 000 €</p> <p>Sous action 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de faisabilité / AMO : 139 450 € HT</li> <li>- Travaux : 2 800 000 € HT</li> </ul> <p>Sous action 2 : opération globale 2 000 000 € HT</p> <p>Sous action 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tranche 1 : 4 400 000 € HT</li> <li>- Tranche 2 : 4 400 000 € HT</li> <li>- Tranche 3 : 2 200 000 € HT</li> </ul>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels par maître d'ouvrage et/ou financeur. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...).</p> <p>Préciser les recettes (de cession ou d'exploitation) éventuellement envisagées</p>
Calendrier	<p>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes, les procédures ou évolutions réglementaires à mettre en œuvre. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans un CRSD ?
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Expliciter en quoi cette action contribue au renforcement des fonctions de centralité, et si ce n'est pas le cas en quoi cela est pertinent dans le cadre du programme PVD validé. S'inscrit-elle dans un secteur d'intervention prioritaire ?</p>
Annexes	<p>Préciser les autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur</p> <p>Carte si opportun</p>

**FICHE ACTION N° 14**
**Création d'une maison médicale pluriprofessionnelle**

Orientation stratégique	Nom de l'orientation stratégique telle qu'indiqué dans la convention cadre
Action nom	Création d'une maison médicale pluriprofessionnelle
Action n°	14
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire
Description de l'action	<p>Pour endiguer la désertification médicale sur le territoire communautaire, la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire porte un projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire.</p> <p>Une friche commerciale dans le centre-ville de la commune de Varennes-sur-Allier va être réhabilité pour accueillir 19 professionnels de santé (médecins généralistes, psychologue, podologue, sage-femmes et infirmiers), une pharmacie et un laboratoire d'analyse. Des espaces partagés tels qu'une salle d'urgence, une salle de réunion et des salles d'attente mutualisées seront également aménagés. Un studio attendant sera construit pour héberger des stagiaires et internes. Le bâtiment fait environ 2 000 m<sup>2</sup> et devra respecter les prescriptions du décret tertiaire concernant la réglementation thermique.</p> <p>61 places de parking seront créées : 30 places visiteurs, 30 places professionnels et 1 place ambulance avec accès à la salle d'urgence.</p>
Partenaires	Commune de Varennes-sur-Allier ARS Association des professionnels de santé
Dépenses prévisionnel/définitif	Budget prévisionnel pour l'opération globale (acquisition foncière, réhabilitation, aménagements extérieurs) : 3 600 000 € HT
Plan de financement prévisionnel /	A définir

définitif	
Calendrier	Programmation par un AMO en cours Début des travaux en décembre 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans un Territoire d'industrie / en lien avec une Action cœur de ville / AMI Centre-Bourg / PNRQAD/NPNRU/en lien avec une convention OPAH ou OPAH-RU/dans le programme Avenir Montagne ? [NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	La présence d'un tel équipement dans le centre-ville est un atout certain pour la population varennoise dans le contexte sociétal actuel. Il va générer du flux dans le centre-ville, ce qui pourra être profitable aux commerces.
Annexes	

DOC DE TRAVAIL

## FICHE ACTION N° 15

### Aménagement d'une base de loisirs nautiques

Orientation stratégique	Nom de l'orientation stratégique telle qu'indiqué dans la convention cadre
Action nom	Aménagement d'une base de loisirs nautiques à l'île de Chazeuil
Action n°	15
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Varennes-sur-Allier Porteur privé ? Département ?
Description de l'action	Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc (0,5 à 1 page max, renvoyer si besoin à une annexe détaillée)
Partenaires	Etat (actuellement propriétaire) Partenaire privé (gestion loisirs nautiques)
Dépenses prévisionnel/définitif	Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement par maître d'ouvrage et/ou financeur. Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux, foncier..., les valoriser). Les coûts doivent être en <b>hors taxe</b> . Préciser les impacts récurrents éventuels en terme de fonctionnement. Préciser les recettes éventuellement envisagées
Plan de financement prévisionnel / définitif	Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels par maître d'ouvrage et/ou financeur. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Préciser les recettes (de cession ou d'exploitation) éventuellement

	envisagées
Calendrier	Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes, les procédures ou évolutions réglementaires à mettre en œuvre. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux?
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans un Territoire d'industrie / en lien avec une Action cœur de ville / AMI Centre-Bourg / PNRQAD/NPNRU/en lien avec une convention OPAH ou OPAH-RU/dans le programme Avenir Montagne ? [NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Expliciter en quoi cette action contribue au renforcement des fonctions de centralité, et si ce n'est pas le cas en quoi cela est pertinent dans le cadre du programme PVD validé. S'inscrit-elle dans un secteur d'intervention prioritaire ?
Annexes	Préciser les autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur Carte si opportun

DOC DE

## FICHE ACTION TRANSVERSALE

### Création du poste de chef de projet Petites Villes de Demain

Orientation stratégique	Nom de l'orientation stratégique telle qu'indiqué dans la convention cadre
Action nom	Création du poste de chef de projet Petites Villes de Demain
Action n°	Transversale
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Etat Commune de Varennes-sur-Allier
Description de l'action	<p>Pour la commune de Varennes-sur-Allier, le poste de chef de projet PVD est créé au sein des services municipaux en catégorie A. L'agent est rattaché directement à la Direction Générale des Services. Le Maire est l' élu référent pour mener le projet de territoire.</p> <p>Les missions du chef de projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition et animation du projet de territoire, actualisation de celui-ci selon les évolutions des besoins de la commune et les évolutions sociétales</li> <li>- Rédaction des documents destinés à être contractualisés</li> <li>- Concrétisation opérationnelle des actions, suivi de projet et appui en ingénierie</li> <li>- Garant des critères de la transition écologique dans les projets (renaturation, amélioration de l'habitat, mobilités durables, gestion des ressources)</li> <li>- Interface entre les élus, les bureaux d'études, les habitants et acteurs du territoire</li> <li>- Organisation de la gouvernance du projet PVD avec les partenaires, participation au réseau PVD</li> <li>- Appui et conseil aux élus, force de proposition</li> <li>- Gestion des marchés publics, des plans de financements, des budgets projets et des financements publics (dossier de demande de subventions)</li> </ul>
Partenaires	Etat – ANCT : Finance 75% de la charge salariale du poste pendant 18 mois à compter de la date de signature de la convention d'adhésion PVD

	Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire : Partenaire privilégié sur le portage de la convention ORT, du CRTE, PCAET et PLUI Commune de Dompierre-sur-Besbre : PVD sur le même EPCI <b>Indiquer autres partenaires PVD</b>
Dépenses prévisionnel/définitif	Dépense prévisionnelle annuelle du poste (chargé) : 35 853.97 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Financement ANCT pour un an : 26 890.48 €
Calendrier	La convention d'adhésion a été signée par la commune en avril 2021. Le financement du poste par l'ANCT court donc jusqu'à octobre 2022.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<b>Fiche action également inscrite dans un Territoire d'industrie / en lien avec une Action cœur de ville / AMI Centre-Bourg / PNRQAD/NPNRU/en lien avec une convention OPAH ou OPAH-RU/dans le programme Avenir Montagne ? [NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]</b>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	<b>Expliciter en quoi cette action contribue au renforcement des fonctions de centralité, et si ce n'est pas le cas en quoi cela est pertinent dans le cadre du programme PVD validé. S'inscrit-elle dans un secteur d'intervention prioritaire ?</b>
Annexes	<b>Préciser les autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur</b> <b>Carte si opportun</b>

DOC

## FICHE ACTION N° XX

### NOM COURT DE L'ACTION

Orientation stratégique	Nom de l'orientation stratégique telle qu'indiqué dans la convention cadre
Action nom	
Action n°	
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type de l'organisation
Description de l'action	Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc (0,5 à 1 page max, renvoyer si besoin à une annexe détaillée)
Partenaires	Qui... ...s'engage à quoi... A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ? Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?
Dépenses prévisionnel/définitif	Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement par maître d'ouvrage et/ou financeur. Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux, foncier..., les valoriser). Les coûts doivent être en <b>hors taxe</b> . Préciser les impacts récurrents éventuels en terme de fonctionnement. Préciser les recettes éventuellement envisagées
Plan de financement prévisionnel / définitif	Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels par maître d'ouvrage et/ou financeur. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Préciser les recettes (de cession ou d'exploitation) éventuellement envisagées

Calendrier	Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes, les procédures ou évolutions réglementaires à mettre en œuvre. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux?
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans un Territoire d'industrie / en lien avec une Action cœur de ville / AMI Centre-Bourg / PNRQAD/NPNRU/en lien avec une convention OPAH ou OPAH-RU/dans le programme Avenir Montagne ? [NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Expliciter en quoi cette action contribue au renforcement des fonctions de centralité, et si ce n'est pas le cas en quoi cela est pertinent dans le cadre du programme PVD validé. S'inscrit-elle dans un secteur d'intervention prioritaire ?
Annexes	Préciser les autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur Carte si opportun

DOC DE TRAVAIL